BOUCLE NORD DE SEINE

L'INTERCOMMUNALITÉ HUMAINE ET COLLECTIVE

Ma demande de logement social

Le guide facile à lire et à comprendre

Ce guide est fait pour vous aider.

Il explique comment demander un logement social.

Les mots difficiles sont expliqués.

Édition juin 2026



Comment faire ma demande de logement social ?

Un logement social est un logement avec un loyer moins cher.
Il est proposé par des organismes appelés bailleurs sociaux.



> Un bailleur social est propriétaire d'un logement.
> Il loue ce logement avec un loyer moins cher.

Vous pouvez faire une demande si vous remplissez ces conditions :

- vous êtes français
- ou vous êtes étranger avec un titre de séjour valide en France
- vos revenus sont inférieurs à un plafond fixé par la loi

> Les revenus sont l'argent dont vous disposez pour vivre.
> Le plafond est un montant maximum de revenus autorisés.

Comment déposer ma demande ?

Vous avez 2 façons de déposer votre demande :

Option 1 – Sur Internet

Allez sur le site :
demande-logement-social.gouv.fr
Vous pouvez le faire de chez vous.



Option 2 – En personne

Allez dans un guichet enregistreur.

> Un guichet enregistreur est un bureau qui enregistre votre demande.

Consultez la carte en page 8 ou 10 pour trouver le guichet
le plus proche de vous.

Les documents obligatoires pour déposer votre demande :



- Votre pièce d'identité OU votre titre de séjour valide
- Vos revenus imposables (les revenus
  que vous déclarez auprès du service des Impôts.)
- Votre numéro de sécurité sociale (si vous en avez un)

Votre numéro unique

Après votre demande, **vous recevez un numéro unique.**
Gardez ce numéro. Vous en avez besoin pour toutes vos démarches.

> Une démarche est une action que vous faites
> pour obtenir quelque chose.

Important : renouvelez votre demande chaque année et mettez à jour vos documents justificatifs !

- Votre demande est valable 1 an.
- Renouvelez-la chaque année pour ne pas perdre votre ancienneté.
  > L'ancienneté est le temps depuis lequel vous attendez.
  > Plus vous attendez longtemps, plus vous avez de points.
- Si votre situation change (naissance, déménagement, travail…), mettez votre dossier à jour.
- Plus les documents déposés sont récents,
  plus vous avez de chances d'avoir un logement.

Les 5 étapes de votre demande

1 Je dépose mes documents

Après avoir reçu votre numéro unique, fournissez vos documents : vous pouvez les apporter au guichet où vous avez fait votre demande, ou les déposer sur internet. Ces documents expliquent votre situation personnelle.

Attention : sans documents valides, votre demande ne peut pas avancer.
Exemples de documents : bulletins de salaire, courriers de la CAF, attestation France Travail…



2 Ma demande est cotée (notée avec des points)

Chaque demande reçoit des points. C'est la cotation.
Les points dépendent de :

- Depuis combien de temps vous attendez
- Si votre situation est reconnue urgente ou prioritaire
- Votre logement actuel
- Votre situation familiale et professionnelle

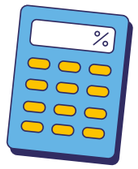

Le nombre de points permet de classer les demandes dans l'ordre.

Pour en savoir plus : **bouclenorddeseine.fr/cotation**



3 Un logement se libère

Quand un logement adapté à votre situation est disponible, un bailleur ou une commune vous contacte.

Répondez rapidement. Sans réponse, on ne peut pas vous proposer de logement.

Si vous travaillez dans une entreprise de 10 salariés ou plus : vous devez chercher vous-même sur le site **al-in.fr**

4 Mon dossier passe en commission

Une commission étudie les dossiers. Elle s'appelle la Caleol.
La Caleol choisit qui peut obtenir un logement.



Voici comment ça se passe :

1. Trois personnes sont choisies pour un logement
2. La Caleol les classe selon leurs points
3. La Caleol décide qui obtient le logement

> La commission est une réunion de personnes qui étudient les dossiers des demandeurs de logement.

5 Un logement m'est attribué

Si la Caleol vous choisit,
vous pouvez accepter ou refuser le logement.



Si vous acceptez : vous signez le bail
et vous entrez dans le logement.

> Un bail est un contrat de location.



Si vous refusez : vous devez expliquer pourquoi.
Sans bonne raison, vous pouvez perdre des points,
et attendre plus longtemps pour avoir un logement.

Les logements sont en nombre limité
et les demandes sont nombreuses.



Situations particulières



Vous habitez déjà dans un logement social ?
Parlez à votre bailleur pour changer de logement.
Vous pouvez aussi aller sur le site : **echangerhabiter.fr**



Vous travaillez dans une entreprise de 10 salariés ou plus ?
Votre employeur et Action Logement peuvent vous aider.
Parlez à votre service des ressources humaines
(les RH de votre entreprise).
Ou consultez le site : **al-in.fr**



Vous êtes fonctionnaire de l'État ?
Parlez à votre employeur.
Consultez le site : **balae.logement.gouv.fr**

Où déposer ma demande en personne ?

Voici la carte des guichets enregistreurs des communes de Boucle Nord de Seine.
Un guichet enregistreur est un bureau où vous pouvez déposer votre demande en personne.

À Argenteuil

Service Logement de la Mairie

12-14 Boulevard Léon Feix

Tél. 01 34 23 41 00

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h30/16h

Réception sur RDV uniquement

Argenteuil Bezons Habitat

- **Agence du centre-ville**

10bis avenue Gabriel Péri

- **Agence du Val d'Argent**

3 place d'Alembert

- **Agence d'Orgemont**

9 allée du docteur Lamaze

Lundi et mercredi : 9h/12h30 et 13h30/17h30

Mardi et jeudi : 13h30/17h30

Vendredi : 9h/12h30 et 13h30/16h

Batigère Habitat

145 rue Michel Carré

Lundi, mercredi et jeudi :

9h/12h et 14h/17h

Mardi et vendredi : 9h/12h

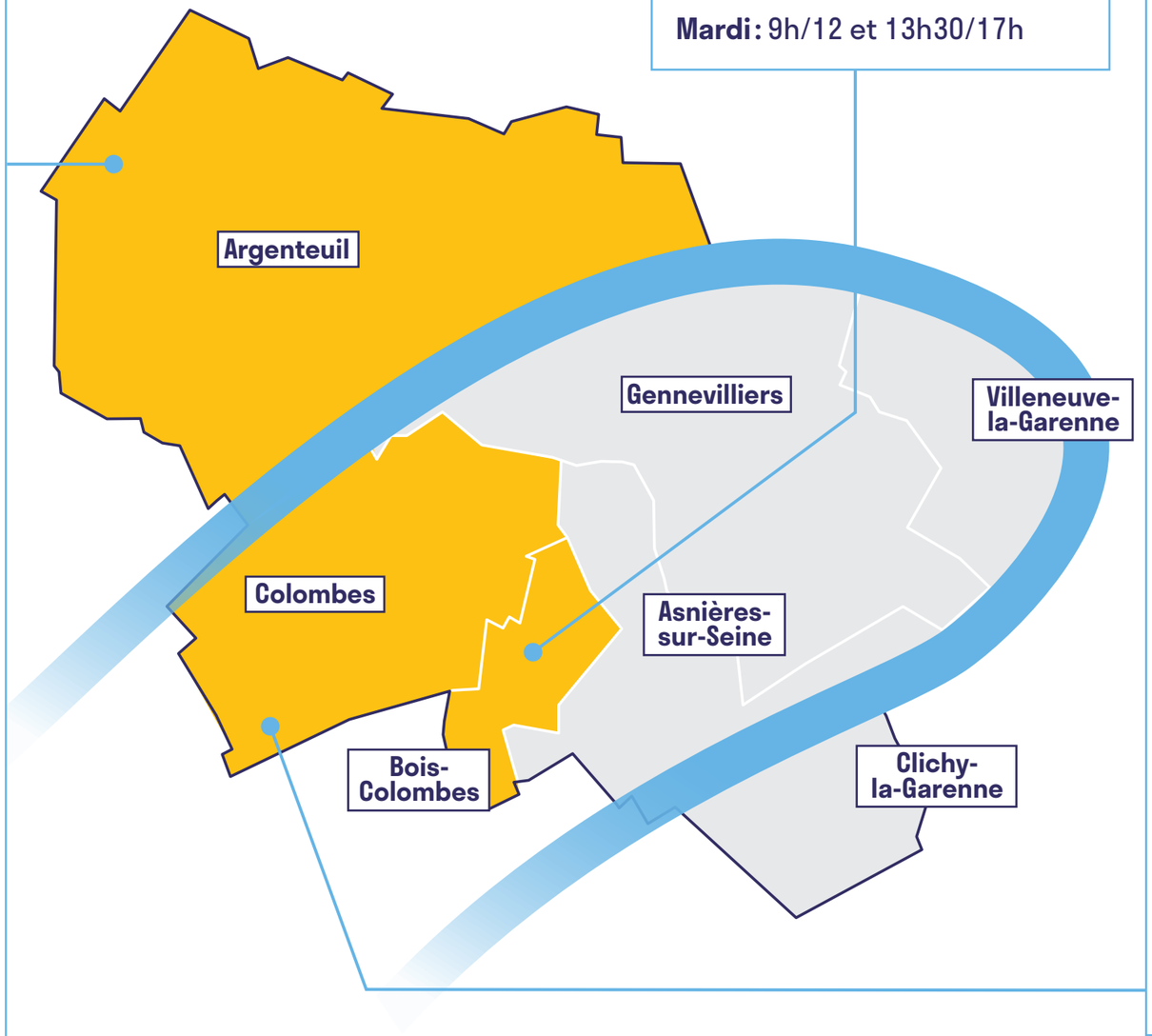

À Bois-Colombes

Service Logement de la Mairie

- **Espace Duflos**

79, rue Charles-Duflos

Tél. 01 84 11 75 19

Lundi et jeudi : 9h/12h

Mardi : 9h/12 et 13h30/17h

À Colombes

Service Logement de la Mairie

24 rue du Maréchal Joffre

Tél. 01 47 60 81 40

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30/12h30

Mercredi : 14h/17h30

Réception sur RDV uniquement

Mairies de proximité

- **France Services Louis Aragon**

6 place Louis Aragon

Tél. 01 41 19 49 80

- **France Services Fossés-Jean**

Espace Jacques Chirac,

1 rue Jules Michelet

Tél. 01 41 19 48 70

Lundi : 10h30/12h30 et 13h30/17h30

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h/12h30 et 13h30/17h30

Samedi : réception sur RDV uniquement

Colombes Habitat Public

- **Guichet locataires**

29 avenue Henri Barbusse

Lundi au jeudi : 8h30h/12h30 et 14h00/17h45

Vendredi : 8h30h/12h30

Où déposer ma demande en personne ?

Voici la carte des guichets enregistreurs des communes de Boucle Nord de Seine.
Un guichet enregistreur est un bureau où vous pouvez déposer votre demande en personne.

À Gennevilliers

Direction de l'Habitat de la Mairie

177 avenue Gabriel Péri
Tél. 01 40 85 62 76
Lundi : 13h30/17h15
Mardi, mercredi et vendredi : 8h30/11h45
Jeudi : 15h00/18h45

Gennevilliers Habitat

- **Service gestion locative**

33 rue des Chevrins
Tél. 01 46 85 88 88
Lundi et jeudi : 9 h/12 h et 13h30/17h30
Mardi, mercredi et vendredi : 9 h/12h

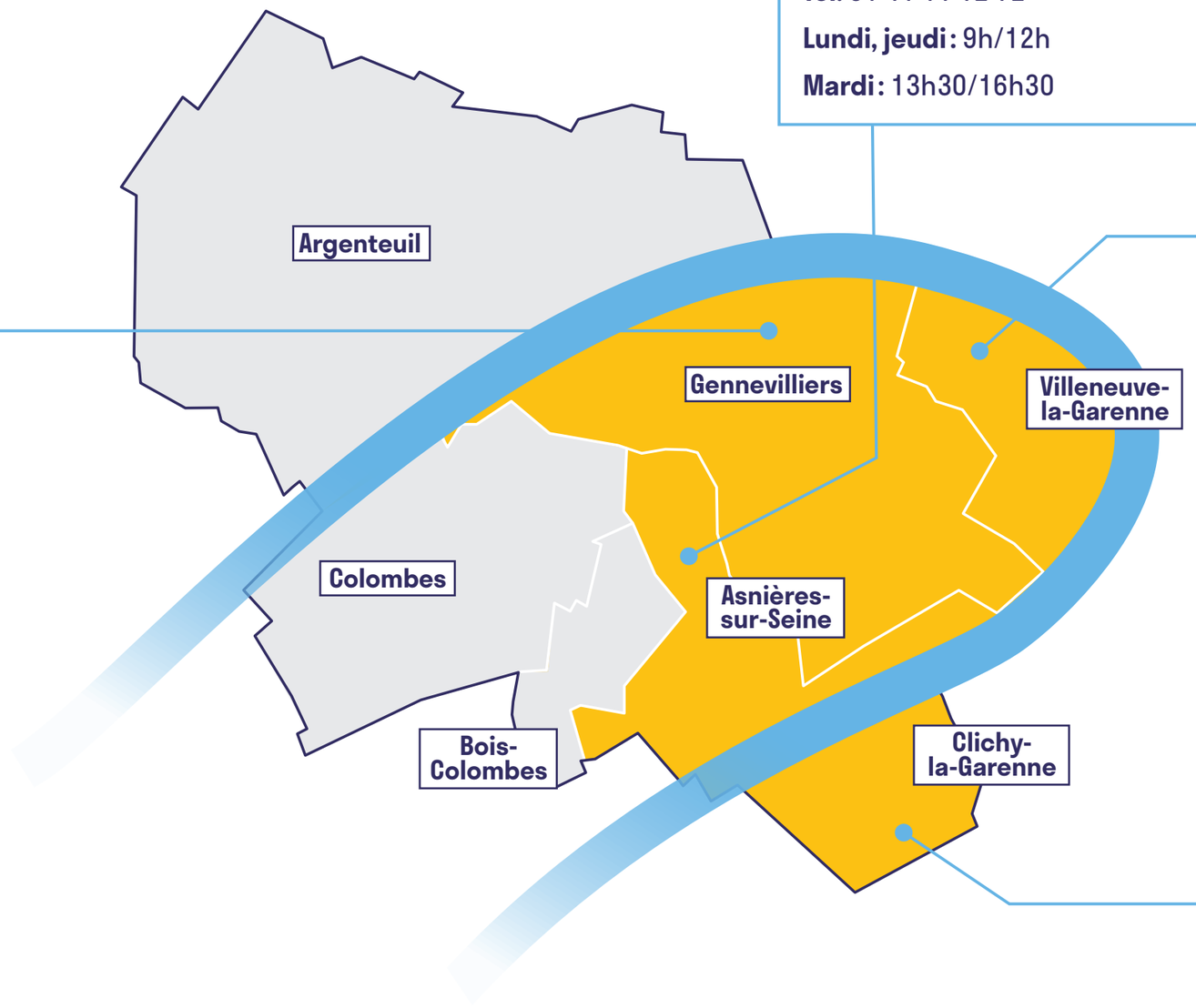

À Asnières-sur-Seine

Service Habitat, Logement de la Mairie

Maison des services
14 rue des Parisiens
Tél. 01 41 11 12 72
Lundi, jeudi : 9h/12h
Mardi : 13h30/16h30

À Villeneuve-la-Garenne

Service Logement et Habitat de la Mairie

28 avenue de Verdun
Tél. 01 40 85 57 00
Lundi, mardi et vendredi :
8h30/12h00
Réception sur RDV uniquement

À Clichy

Direction de l'Habitat, Service Logement de la Mairie

51 rue Pierre
Tél. 01 47 15 94 80
Lundi au vendredi : 9h/12h et 13h/17h
Réception sur RDV uniquement

BOUCLE NORD DE SEINE

L'INTERCOMMUNALITÉ HUMAINE ET COLLECTIVE

Ma demande de logement social



Allez sur le site : **bouclenorddeseine.fr**

Ou rendez-vous dans un guichet enregistreur de votre commune (voir pages 8 et 10)

Argenteuil

Mairie Asnières-sur-Seine

BC Bois-Colombes

Ville de Clichy la Garenne

Colombes Hauts-de-Seine

Gennevilliers Ville populaire

Villeneuve la Garenne